

20/12/2021

LE DOSSIER UNIQUE DE L'USAGER ET LES ECRITS PROFESSIONNELS EN ESSMS

Programme de formation

Contact Sens et Pratiques

Olivier DUCHOSAL

Mél : contact@sensetpratiques.fr

LE CONTEXTE

En 2002, des textes législatifs et réglementaires sont venus renforcer et élargir les droits de la personne en matière d'accès aux données qui la concerne : la loi 2002-2 et la loi du 4 mars 2002 relative aux droits des malades.

Ces nouvelles règles soulèvent de nombreuses questions chez les professionnels autour du dossier de l'utilisateur : délimitation, contenu, accès, ... et plus globalement autour des écrits professionnels qui prennent place dans son dossier. Par ailleurs, toujours sous l'impulsion des textes législatifs, le recours à l'écrit s'impose dans tous les domaines d'activité du secteur médico-social : projets d'établissements ou de service, projets personnalisés, rapports, protocoles de travail, formalisation des pratiques...

Comment alors favoriser la progression de la qualité des écrits professionnels, sans développer de réticence ou de frilosité par crainte des utilisations qui pourraient en être faites ?

Comment échanger l'information utile entre professionnels issus de corps de métiers différents afin que les écrits mais également l'accompagnement reflète la pluridisciplinarité des interventions ?

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES GENERAUX

- Connaître et s'appropriier les définitions : secret professionnel, partage de l'information à caractère secret, secret médical.
- Comprendre leur articulation.
- En déduire des règles de bonnes pratiques de transmission de l'information.
- Se construire des règles de gestion et de circulation de l'information concernant un usager.
- S'appropriier les règles juridiques encadrant les pratiques du dossier de l'utilisateur : accès par l'utilisateur, transmission à des tiers, archivage.
- Permettre aux professionnels en situation d'écrire, d'appréhender la globalité des enjeux éthiques et juridiques des écrits professionnels.
- En déduire des recommandations de méthodes et de bonnes pratiques pour leur élaboration.

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES OPERATIONNELS

- Définitions du secret professionnel, du secret médical et du partage de l'information à caractère secret.
- La délimitation de l'information utile.
- Les règles de transmission de l'information à des usagers, à des professionnels, à des tiers.
- S'appropriier les références à la fois juridiques et éthiques du professionnel en situation d'écrire.
- Se construire des références partagées permettant aux professionnels « d'écrire pour être lu par l'utilisateur ».
- Définir les recommandations de méthode pour l'élaboration d'écrits professionnels, tant sur le sens, le contenu et la forme.
- Se construire un cadre sécurisé adapté à l'objet de l'écrit et à la commande institutionnelle.

PARCOURS PEDAGOGIQUE

Jour 1 Matin

- Présentation des participants, des attentes, des objectifs et du déroulé de la formation
- Evaluation des connaissances par un QCM individuel anonyme
- Les enjeux des écrits professionnels au regard de la loi 2002-2 :
 - ✓ Place et rôle de l'utilisateur et de ses représentants dans l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi du projet qui le concerne ; la contractualisation ou l'engagement réciproque.
 - ✓ Obligation d'individualisation de la prise en charge.
 - ✓ La transparence de l'information autour des situations individuelles de prise en charge.
 - ✓ Responsabilité des établissements sociaux et médico-sociaux, des professionnels.
 - ✓ Cohérence de l'action des différents partenaires de la prise en charge (des projets d'établissement ou de service à un seul projet de vie de l'utilisateur).

Jour 1 Après-midi

- L'engagement réciproque et la négociation permettant la définition d'objectifs de prise en charge partagés :
 - ✓ La définition du contrat de séjour/ DIPEC : cas de recours, contenu, enjeux.
 - ✓ La contractualisation du service rendu aux usagers, une nouvelle façon d'écrire : enjeux juridiques.
- Travail en atelier

Jour 2 Matin

- Rédiger des écrits professionnels, le secret professionnel, le partage d'information à caractère secret, l'information utile, sa production et son partage
 - ✓ Définition du secret professionnel.
 - ✓ Détermination des praticiens tenus au secret médical.
 - ✓ Les règles du partage d'informations à caractère secret dans une équipe pluridisciplinaire.
 - ✓ Les modalités de partage de l'information aux usagers, entre professionnels et à des tiers.
 - ✓ Définition de l'information utile.
 - ✓ La production d'écrits à partir des informations strictement nécessaires à leur élaboration.

Jour 2 Après-midi

- Travail en atelier

Jour 3 Matin

- Les principes de délimitation du contenu d'un écrit professionnel :
 - ✓ La définition de références partagées permettant aux professionnels « d'écrire pour être lu par l'utilisateur », écrire en restant neutre et objectif. Distinguer « relater des faits » et « émettre des hypothèses de travail ». Projeter l'impact de l'écrit sur le lecteur (familles, usagers, partenaires d'autres secteurs professionnels).

Jour 3 Après-midi

- Travail en atelier
- Evaluation des connaissances par un QCM individuel anonyme
- Bilan de la formation

MODALITES DE LA FORMATION

Prérequis :

Travailler dans le secteur social ou médico-social.

Méthode :

Formation dispensée en présentiel.

Apports théoriques, échange avec la salle, études de cas.

Alternance de travail en sous-groupes et en groupe complet :

- En sous-groupes :
 - ✓ Une analyse critique sur le fond et la forme, à partir d'un dossier d'utilisateur : à partir de l'analyse de documents : divers écrits professionnels utilisés dans l'institution et ceux constitutifs d'un dossier de prise en charge « anonymisé » proposé par l'institution, des modalités organisationnelles et fonctionnelles relatives à sa constitution, son usage, sa communication (interne, externe), son suivi, en référence aux apports préalablement effectués. Cette phase de travail permet l'analyse et l'exploitation des données.
 - ✓ Des exercices pratiques d'écriture et de mise en situation de partage d'informations : exercice de mise en situations de partage d'informations à caractère secret à partir d'écrits professionnels.
 - ✓ Selon la fonction de l'écrit, son destinataire, son objet : pourront être abordés : le projet personnalisé, le rapport annuel du projet éducatif, les objectifs de travail, un courrier aux familles, le rapport d'évènement indésirable...
- En groupe complet, les échanges permettent de définir :
 - ✓ Des recommandations de méthode d'échange d'informations à caractère secret en interne et externe.
 - ✓ Des recommandations de méthode pour l'élaboration d'écrits professionnels.
 - ✓ La synthèse des propositions d'amélioration.
 - ✓ Des propositions de pistes de travail sur l'année.

Public :

Tous professionnels impliqués dans la démarche d'écriture du dossier de l'utilisateur.

En vue de faciliter les échanges entre stagiaires, un groupe est constitué de 12 personnes.

Durée :

3 journées (21 heures).

Conditions matérielles :

- Équipement informatique : Écran, vidéoprojecteur, accès WIFI souhaité
- Équipement papier : Paperboard- feutres et feuillets
- Salle de formation : Tables et chaises, porte- manteaux, accessible au public en situation de handicap

Dates :

A définir

Modalités d'évaluation :

Les stagiaires seront évalués sur leurs connaissances en début et fin de formation par la passation d'un QCM anonyme.

Modalité de contact et délais d'accès :

Prise de contact par courrier électronique ou sur la page : <https://sensetpratiques.fr/contact/>

Réponse sous 72 heures.

FORMATEUR

Olivier DUCHOSAL, consultant formateur en droit de la santé, spécialiste des établissements sociaux et médico-sociaux.

Olivier est juriste en droit de la santé, titulaire d'un DEA en éthique et droit médical dirigé par Marie-France Callu, faculté de droit de Lyon.

Il anime depuis 17 ans des formations et accompagne des établissements sociaux et médico-sociaux à l'élaboration de projets d'établissement et à l'évaluation interne.

Il enseigne à l'IFROSS, institut de droit de la santé de la faculté de droit de Lyon depuis 2005.

Par ailleurs Olivier occupe un poste de Directeur Ingénierie de projet, qualité et contrôle interne de l'association CAPSO située à Lyon.

TARIFS

Le tarif d'une journée de formation est de 1080€.

Le coût pédagogique de la formation est de 3240€ auquel s'ajoute les frais de déplacement.